

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mardi (matin) 25 novembre 2014

Direction des finances

48 2014.RRGR.1056 Motion financière 202-2014 CFin (Iseli, Zwieselberg) Pas de nouvel endettement dans le PIMF

N° de l'intervention: 202-2014
Type d'intervention: Motion financière
Déposée le: 21.10.2014
Déposée par: CFin (Iseli, Zwieselberg) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgence: accordée le 20.11.2014
N° d'ACE: 1324/2014 du 5 novembre 2014
Direction: FIN

Pas de nouvel endettement dans le PIMF

Le Conseil-exécutif est chargé d'éliminer lors du prochain cycle budgétaire la nouvelle dette qu'il est prévu de contracter en 2017 et 2018 et de faire en sorte qu'il n'y ait pas non plus de nouvel endettement pour l'année 2019.

Développement

Pour le solde de financement, les chiffres du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016-2018 ne sont pas réjouissants. Alors que dans les deux premiers exercices du PIMF, 2015 et 2016, les soldes sont encore positifs, ils retombent dans les chiffres rouges à partir de 2017. Le Conseil-exécutif a donc failli par rapport à la consigne qu'il s'est lui-même donnée, à savoir éviter le nouvel endettement dans toutes les années du PIMF. Il met ainsi à mal le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, puisque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent les quatre années du PIMF.

La Commission des finances attribue la plus haute priorité à la stabilité financière du canton. C'est pourquoi elle n'est pas disposée à accepter un nouvel endettement ces prochaines années. Elle se réserve donc la possibilité de proposer au Grand Conseil de renvoyer dorénavant au Conseil-exécutif les soldes de financement négatifs. La Commission des finances sait bien que les chiffres du PIMF pourront encore être améliorés ces prochaines années. Malgré cela, elle tient à ce que les chiffres soient dans le noir même dans le PIMF afin qu'il soit à nouveau possible de réaliser des excédents plus substantiels.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a déjà souligné à maintes reprises par le passé qu'il comptait poursuivre à l'avenir ses efforts en vue d'un assainissement durable des finances cantonales. Ainsi s'est-il fixé pour objectif, durant la législature de 2015 à 2018, de présenter chaque année un compte de fonctionnement excédentaire tout en évitant un nouvel endettement¹.

De ce fait, le Conseil-exécutif approuve sur le fond l'orientation de la présente motion financière. Cependant, conformément à sa politique financière « définie à tête reposée », il considère qu'avec un budget de plus de 10 milliards de francs, un nouvel endettement purement prévisionnel de l'ordre de quelques millions seulement dans les chiffres de la planification de certaines années (comme c'est par exemple le cas dans la planification actuelle pour les exercices 2017 et 2018) ne devrait pas être exclu d'emblée de manière catégorique. Si la motion financière était réalisée intégralement, il faudrait immanquablement adopter des mesures d'allègement radicales – par exemple la dernière année de la planification financière – qui pourraient se révéler inutiles et

¹ Voir par exemple la page 26 du Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur le budget 2015 et le plan intégré mission-financement 2016 à 2018.

précipitées tout juste un an après, du fait de l'évolution des conditions générales (p. ex. conjoncture). En tout état de cause, cette façon de procéder ne serait pas conforme à la politique financière fiable et définie à tête reposée à laquelle aspire le Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif s'efforce cependant, dans l'optique du prochain cycle de planification visant l'élaboration du budget 2016 et du PIMF 2017 à 2019, d'éliminer dans toute la mesure du possible le nouvel endettement – pour l'instant purement prévisionnel – dans les exercices du PIMF. Aussi le Conseil-exécutif propose-t-il au Grand Conseil d'adopter la présente motion financière sous forme de postulat.

Proposition du Conseil-exécutif:

Adoption sous forme de postulat

Délibération groupée des points du programme 44, budget 2015 (canton et Justice), et 45, plan intégré mission-financement 2016-2018 (canton et Justice) (affaire 2014.GEF.10861), ainsi que des affaires 2014.RRGR.624 (motion financière 126-2014 Feller (Münsingen, PBD), 2014.RRGR.1055 (motion financière 201-2014 CFin [Iseli, Zwieselberg]) et 2014.RRGR.1056 (motion financière 202-2014 CFin).

Suite des délibérations et résultats des votes, voir affaire 2014.GEF.101861 (point 45 du programme)